

RCS : CLERMONT FERRAND

Code greffe : 6303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 00376

Numéro SIREN : 388 386 286

Nom ou dénomination : GROUPE TITEL

Ce dépôt a été enregistré le 12/01/2023 sous le numéro de dépôt 338

GROUPE TITEL

Société par actions simplifiée
Au capital de 5 907 200 euros
Siège social : ZI de Ladoux
Rue Bleue
63118 CEBAZAT

388 386 286 RCS CLERMONT-FERRAND

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le trente juin,

A 15 heures

Les associés de la société « GROUPE TITEL » se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Kévin FARTARIA, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Flore FARTARIA est désignée comme secrétaire.

La société « BTB AUDIT » et la société « RAISAUDIT », Commissaires aux Comptes titulaires de la Société, régulièrement convoqués, sont absents et excusés.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Une copie de la lettre de convocation des Commissaires aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2021,
- le rapport de gestion du Comité de direction,
- le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus sont tenus à leur disposition au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Comité de Direction,
- Rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport du Comité de Direction, et sur les comptes de l'exercice,
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 et quitus au Comité de Direction,
- Approbation des charges non déductibles fiscalement,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Fixation de la valeur de l'action,
- Renouvellement ou remplacement d'un co-Commissaire aux Comptes titulaire,
- Renouvellement ou remplacement d'un co-Commissaire aux Comptes suppléant,
- Remplacement d'un membre du Conseil de Surveillance, démissionnaire d'office,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion du Comité de direction.

Le Président donne lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et de leur rapport spécial sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

[...]

CINQUIEME RÉSOLUTION

Les mandats de la société « RAISAUDIT », Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société « A2C », Commissaire aux Comptes suppléant, arrivant à expiration à l'issue de la présente consultation, l'Assemblée Générale :

- Décide de nommer la société « AA ARVERNE AUDIT », société à responsabilité limitée au capital de 500 000 euros, domiciliée à CLERMONT-FERRAND (63000) – 44, Boulevard Paul Pochet Lagaye et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CLERMONT-FERRAND sous le numéro 809 724 347, représentée par Monsieur François HOSPITAL, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027,
- Prend acte qu'en application des dispositions de l'article L. 823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce, la Société n'est plus tenue de procéder à la désignation d'un Commissaire aux Comptes suppléant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission d'office de Monsieur René ZINGRAFF de son mandat de membre du Conseil de Surveillance, en application de l'article 23 des statuts sociaux, nomme :

- Monsieur François MOURY, demeurant 26, Rue Gabriel Piguet à CLERMONT-FERRAND (63100),

en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance pour la durée restant à courir sur le mandat de son prédécesseur, soit jusqu'au 30 juin 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié Conforme
Le Président
Kévin FARTARIA

Certifié conforme à l'original
Michaël GOUTAUDIER

JURI - DEFI AVOCATS
Cabinet Juridique et Fiscal
SELAS d'Avocats
39, rue Amadéo
63000 CLERMONT-FERRAND
Tél. 04 73 30 85 45
SIREN 863 200 689 - APE 6910 Z